

Compte rendu de séance

Séance du 3 Février 2016

L' an 2016 et le 3 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne - Maire

Présents : Mmes : DE NOTER Armelle, DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, KAKKO-CHILOFF Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : CHAUMET Nicolas, GLORIAN Jérémy, GOUBERT Alex, GRUGIER Olivier, LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FOUGERET Eric à M. THEFFO Jean Marie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 28/01/2016

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 24/02/2016

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GLORIAN Jérémy

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

INFORMATION SUR LA DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL - 2016-001
INSTALLATION D'UN MEMBRE DU CONSEILLER MUNICIPAL - 2016-002
RENOMINATION DES ADJOINTS SUITE DEMISSION DU 1ER ADJOINT - 2016-003
MODIFICATION DE CERTAINES COMMISSIONS - 2016-004
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE - 2016-005
COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES PERMANENTESREMPLACEMENT D'UN TITULAIRE - 2016-006
PAYS SOLOGNE VAL SUD - ELECTIONS D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE - 2016-007
SYNDICAT DU BASSIN DU COSSON ELECTIONS D'UN DELEGUE TITULAIRE - 2016-008
SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE BEAUGENCY- ELECTIONS D'UN DELEGUE TITULAIRE - 2016-009
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA FERTE SAINT AUBIN - 2016-010
CENTRE DE GESTION 45 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE (RENOUVELLEMENT) - 2016-011
CONVENTION CENTRE DE LOISIRS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX - 2065-012
RECENSEMENT DE LA POPULATION DE LIGNY-LE-RIBAUT - ANNEE 2016 - 2016-013
PARTICIPATIONS AU RACCORDEMENT EAU ET EAUX USEES - 2016-014

INFORMATION SUR LA DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL - réf : 2016-001

Monsieur le Préfet, par courrier du 21 janvier 2016, a informé Madame le Maire de son acceptation de la démission de Madame Michèle CORMERY de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de son mandat de Conseillère Municipale, suite au courrier de démission qu'elle lui a adressé le 12 janvier 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, sa démission est définitive à partir de son acceptation par Monsieur Le Préfet.

Madame le Maire en a informé le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la démission de Madame Michèle CORMERY, en tant qu'Adjointe au Maire et que Conseillère Municipale.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEILLER MUNICIPAL- réf : 2016-002

Monsieur le Préfet du Loiret par courrier du 21 janvier 2016 nous informait de la démission de Madame Michèle CORMERY suite à la lettre reçue 12 janvier 2016 en préfecture.

L'article L270 du code électoral stipule : "Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit."

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la circulaire du 13 mars 2014, le remplaçant n'a pas obligation d'être du même sexe que celui de la personne dont le siège est devenu vacant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation, comme Conseiller Municipal, de Monsieur Nicolas CHAUMET, Membre suivant sur la liste "LIGNY, L'AVENIR ENSEMBLE".

Madame Le Maire donne alors lecture du nouveau tableau du Conseil Municipal suite aux modifications votées ce jour.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

NOMINATION DES ADJOINTS SUITE DEMISSION DU 1ER ADJOINT - 2016-003

Suite à la démission de Madame Michèle CORMERY 1er Adjoint au Maire, Madame le Maire propose de d'avancer d'un rang les Adjointes actuels et de ne pas pourvoir au remplacement du 4ème Adjoint :

Monsieur GRUGIER Olivier	1er Adjoint
Monsieur THEFFO Jean-Marie	2ème Adjoint
Madame MINIERE-GAUFROY Claire	3ème Adjoint

A L'UNANIMITE, les Membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

MODIFICATION DE CERTAINES COMMISSIONS - réf : 2016-004

Suite à la démission de Madame CORMERY et à l'arrivée de Monsieur Nicolas CHAUMET il est nécessaire de modifier certaines commissions :

TRAVAUX DE MAINTENANCE préventive et curative - GESTION DU PERSONNEL TRAVAUX - BÂTIMENTS :

Monsieur Jean-Marie THEFFO, Madame Claire MINIERE, Messieurs Jérémy GLORIAN - Alex GOUBERT - Éric FOUGERET- Marc VALLICIONI.

VOTE : POUR 13 - ABSTENTIONS 2

FINANCES ET BUDGET EAU :

Mesdames Anne GABORIT Messieurs Jean-Marie THEFFO - Olivier GRUGIER - Marc VALLICIONI - Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE.

VOTE : POUR 15

URBANISME - SÉCURITÉ ROUTIÈRE - ACCESSIBILITÉ :

Madame Claire MINIÈRE Messieurs Éric FOUGERET - Alex GOUBERT Mesdames Dominique DRUPT - Patricia SOULIER.

VOTE : POUR 13 - ABSTENTIONS 2

CULTURE - COMMUNICATION - COMMUNICATION NUMÉRIQUE :

(Site Communal - Gibelotte - Info Lettre - Panneaux Village)

Monsieur Jean-Marie THEFFO - Mesdames Diane NAUDIN - Armelle de NOTER Messieurs Jérémy GLORIAN - Marc VALLICIONI et Monsieur Dominique DURANT des AULNOIS - Madame Dominique LACONTE.

VOTE : POUR 14 - ABSTENTION 1

TOURISME ET EMBELLISSEMENT :

Mesdames Dominique DRUPT - Diane NAUDIN Monsieur Jérémy GLORIAN Madame Armelle de NOTER et Madame Françoise RAYNAUD.

VOTE : POUR 14 - ABSTENTION 1

SPORTS :

Messieurs Olivier GRUGIER - Jérémy GLORIAN - Mesdames Dominique DRUPT - Patricia SOULIER - Anne-KAKKO-CHILOFF Monsieur Nicolas CHAUMET.

et Madame Chantal FOUGERET

VOTE : POUR 14 - ABSTENTION 1

ASSOCIATIONS :

Monsieur Jean-Marie-THEFFO Mesdames Diane NAUDIN - Dominique DRUPT Monsieur Marc VALLICIONI Madame Claire MINIÈRE Monsieur Nicolas CHAUMET.

VOTE : POUR 14 - ABSTENTION 1

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

DOCUMENT UNIQUE :

Messieurs Jean-Marie THEFFO – Olivier GRUGIER
Gestion du dossier administratif Madame Sandrina VOM-BERGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE - réf : 2016-005

Remplacement d'un Conseiller Communautaire suite à la DEMISSION de Madame Michèle CORMERY, Adjointe au Maire et Conseillère Municipale de LIGNY-LE-RIBAULT .

Conformément aux dispositions de l'article L273-10 du Code Electoral et de la circulaire du 13 mars 2014, lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu Conseiller Municipal ou Conseiller d'Arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de Conseiller Communautaire, le siège est pourvu par le premier Conseiller

Municipal ou Conseiller d'Arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de Conseiller Municipal n'exerçant pas de mandat de Conseiller Communautaire
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la Majorité moins 1 abstention,

PREND ACTE de l'installation comme Conseillère Communautaire de Madame Claire MINIERE membre suivant sur la liste "LIGNY, L'AVENIR ENSEMBLE".

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES PERMANENTES REMPLACEMENT D'UN TITULAIRE - réf : 2016-006

Suite à la démission de Madame Michèle CORMERY Adjoint au Maire et Conseillère Municipale, il est nommé en remplacement un membre titulaire dans les commissions suivantes :

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Monsieur Olivier GRUGIER

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Madame Claire MINIERE.

Le Conseil Municipal, à la Majorité moins 1 abstention, approuve cette nomination.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

PAYS SOLOGNE VAL SUD - ELECTIONS D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE - réf : 2016-007

Suite à la démission de Madame Michèle CORMERY Adjoint au Maire et Conseillère Municipale, Le Conseil Municipal, à la Majorité moins 1 abstention, nomme en son remplacement :

- **DELEGUE TITULAIRE :**
- Monsieur Jean-Marie THEFFO

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

SYNDICAT DU BASSIN DU COSSON ELECTIONS D'UN DELEGUE TITULAIRE - Réf : 2016-008

Suite à la démission de Madame Michèle CORMERY Adjoint au Maire et Conseillère Municipale, Le Conseil Municipal, à la Majorité moins 1 abstention, nomme en son remplacement :

- **DELEGUES TITULAIRES :**
- Monsieur Olivier GRUGIER

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

DE LA REGION DE BEAUGENCY - ELECTIONS D'UN DELEGUE TITULAIRE - réf : 2016-009

Suite à la démission de Madame Michèle CORMERY Adjoint au Maire et Conseillère Municipale, Le Conseil Municipal, à la Majorité moins 1 abstention, propose en son remplacement :

- Monsieur Jean-Marie THEFFO
- Monsieur Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE

Il est procédé au Vote :

- Monsieur Jean-Marie THEFFO : 12 voix
- Monsieur Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE: 2 voix

et 1 abstention.

Monsieur Jean-Marie THEFFO est nommé DELEGUE TITULAIRE.

A la majorité (pour : 12 contre : 2 abstentions : 1)

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA FERTE SAINT AUBIN - réf : 2016-010

Suite à la démission de Madame Michèle CORMERY Adjoint au Maire et Conseillère Municipale, Le Conseil Municipal, à la Majorité moins 1 abstention, nomme en son remplacement :

- **DELEGUE TITULAIRE :**
- Madame Dominique DRUPT

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

**CENTRE DE GESTION 45 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE (RENOUVELLEMENT)
réf : 2016-011**

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (jointe).

Cette convention d'une durée de 3 ans est renouvelable automatiquement chaque année par tacite reconduction. Cette convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par décision de son organe délibérant, sous réserve que cette décision soit notifiée à l'autre partie avant le 30 septembre de l'année en cours, avec effet du 1er janvier de l'année suivante.

Le taux de cotisations est maintenu à 0,33% du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la Collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de cette convention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION CENTRE DE LOISIRS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX - réf : 2065-012

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes du Val d'Ardoux accepte d'accueillir les enfants de Ligny-le-Ribault au centre de loisirs basé à Jouy-le-Potier.

Pour l'année 2016 les enfants seront accueillis pendant la période des vacances scolaires soit :

- du 8 FEVRIER au 19 FEVRIER
- du 43 AVRIL au 15 AVRIL
- du 6 JUILLET au 26 AOUT
- et du 24 AU 28 OCTOBRE.

Les frais de fonctionnement, à la charge de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux seront facturés à la Commune de Ligny-le-Ribault. La participation communale sera de 36 € par jour et par enfant.

D'autre part, des activités accessoires sont proposées :

* du 18 au 22 JUILLET : séjour "au Sommet" à la base de loisirs d'Etampes (91) pour les enfants de 9 à 13 ans, coût 51,20 € par jour / par enfant soit 256 € (dont 128 € payé directement par les familles).

* du 22 au 26 AOUT: séjour "au Temps des Chevaliers" à la Commanderie d'Arville (91) pour les enfants de 6 à 13 ans,
Coût 73,20 € par jour /par enfant soit 366 € (dont 183 € payés directement par les familles).

* du 25 au 29 JUILLET: semaine animation découverte "Arts& Co." pour les enfants de 9 à 13 ans
s'ajoutera en plus des 36 € par jour un coût hebdomadaire de 110 € (dont 55€ payés directement par les familles)

*séjours nuits au centre avec veillées à thèmes (date à définir) s'ajoutera en plus des 36 € par jour un coût hebdomadaire de 110 € (dont 55€ payés directement par les familles) le ,surcoût 8,50 €.

La CCVA percevra pour les enfants de Ligny-le-Ribault la participation des familles, les prestations de la CAF (prestation de service et d'aide aux vacances) lesquelles seront reversées par la suite à la Commune de Ligny-le-Ribault.

Madame le Maire propose de reconduire la convention pour l'année 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE LIGNY-LE-RIBAUT - ANNEE 2016 - réf : 2016-013

La Commune (comptant moins de 10 000 habitants) procède en 2016, à l'enquête de recensement de la population ainsi que le prévoit le décret d'application du 23 juin 2003 de la Loi n°2202-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Elle se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

10. Madame Sandrina CIARAPICA est nommée en qualité de coordonnateur communal. Elle sera assistée dans ses fonctions par Madame Maryse DAVAINÉ en tant que coordonnateur suppléant,

11. Trois agents recenseurs ont été recrutés parmi les candidatures reçues pour effectuer cette enquête :

- Monsieur Jacques BENOIT
- Monsieur Jean-Paul CHARRERON
- Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Madame le Maire propose que les agents recenseurs soient rémunérés sur la même base qu'un adjoint administratif non titulaire 1^{er} échelon, les arrêtés nominatifs ont été rédigés.

Madame le Maire fait remarquer que c'est un travail prenant et délicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces décisions.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

PARTICIPATIONS AU RACCORDEMENT EAU ET EAUX USEES - Réf : 2016-014

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT D'EAU POTABLE

(Annule la délibération du conseil municipal 21 juillet 2011)

Une décision est prise afin d'appliquer un **forfait de 1.000 euros**, pour la participation au raccordement à l'eau potable d'une installation nouvelle jusqu'à un citerneau installé par le propriétaire **en entrée de propriété**.

L'administré devra prendre à sa charge la partie privée du branchement.

FACTURATION POUR LE CHANGEMENT D'UN COMPTEUR D'EAU dont la détérioration est avérée suite à une malveillance ou un manque d'entretien par l'abonné au prix du compteur HT.

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT DES EAUX USEES

(Annule la délibération du conseil municipal du 12 septembre 2008)

L'Article L1331-7-1 de loi du code de la santé publique a été modifié par ORDONNANCE n°2014-1335 du 6 novembre 2014 - art. 19

Le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique en application de l'article L. 213-10-2 du code de l'environnement a droit, à

sa demande, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d'épuration des installations existantes ou en cours de réalisation.

Le propriétaire peut être astreint à verser à la collectivité organisatrice du service ou au groupement auquel elle appartient, dans les conditions fixées par délibération de l'organe délibérant, une participation dont le montant tient compte de l'économie qu'il réalise en évitant le coût d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire.

Cette participation s'ajoute, le cas échéant, aux redevances mentionnées à l'article L. 2224-12-2 du code général des collectivités territoriales et aux sommes pouvant être dues par les intéressés au titre des articles L. 1331-2, L. 1331-3 et L. 1331-6 du présent code.

La surface hors œuvre nette ou SHON était utilisée en droit de l'urbanisme français que jusqu'au 1er mars 2012.

Une décision est prise pour une demande de participation au raccordement de l'immeuble de 10 € par m² de surface de plancher.

L'administré devra prendre en charge la partie privée du branchement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces décisions.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

IN FORMATION :

La Communautés de Communes des Portes de Sologne organise le 2ème forum des entreprises les 23 et 24 avril 2016 à ECOPARC Neung-sur-Beuvron.

Monsieur Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE signale que cela existait déjà à La Ferté-Saint-Aubin

Monsieur Jean-Marie THEFFO signale :

- qu'un nouveau four et divers matériels sont été installés dans la cuisine de la salle polyvalente,
- que la salle des sports a été entièrement refaite et sera terminée cette semaine, il faudra revoir les vestiaires et les douches,

Monsieur Olivier GRUGIER informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association a été créée Le Club "Pétanque". Il a reçu les membres du bureau qui souhaitent la création de terrains. Des devis vont être demandés.

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 20.20

En mairie, le 24/02/2016
Le Maire
Anne DURAND-GABORIT